



Regroupement
PPLOCAL

Paris, le 16 Mars 2017

COMMUNIQUE DE PRESSE

L'Association RegroupementPPLocal annonce qu'elle s'attachera à l'avenir à défendre les intérêts des actionnaires individuels sur la place de Paris.

A ce titre, elle s'oppose aux modalités de rapprochement de Safran et de Zodiac.

L'association réunit plus de 1700 actionnaires individuels de la société Solocal. Les récents succès enregistrés dans la défense des actionnaires minoritaires de Solocal ont conduit l'association à vouloir mettre son expérience au service d'autres actionnaires individuels ou minoritaires en France, afin d'exiger le respect des meilleures pratiques mondiales sur la place de Paris.

C'est dans le cadre de cette nouvelle ambition que l'association a choisi d'examiner les conditions du rapprochement des sociétés Safran et Zodiac.

L'examen du rapprochement proposé révèle en effet plusieurs atteintes aux intérêts des actionnaires minoritaires de Safran.

I. Une structure inédite, coûteuse et injustifiée

Le Management de Safran a choisi d'effectuer le rapprochement des deux entreprises par l'intermédiaire d'une opération en deux temps hautement inhabituelle, à savoir, une offre publique d'achat (OPA) des titres de Zodiac, à laquelle, les principaux actionnaires de Zodiac ont annoncé ne pas souhaiter participer. Cette OPA doit être ensuite suivie d'une fusion de Safran et de Zodiac.

(i) Une structure qui vise à favoriser les actionnaires majoritaires de Zodiac, au détriment des actionnaires de Safran

L'analyse de la valeur des deux entreprises révèle aisément que le prix payé aux actionnaires majoritaires de Zodiac sous forme d'actions Safran, est largement supérieur au prix offert en numéraire aux actionnaires minoritaires de Zodiac.

Par ailleurs, nous notons que l'opération a été structurée pour permettre aux actionnaires majoritaires de Zodiac de réaliser une importante économie d'impôt sur la fortune et de droits de succession.

Le surcoût induit par cette structure inédite est intégralement supporté par les actionnaires de Safran.

(ii) **Une structure qui vise à contourner l'approbation des actionnaires de Safran.**

Le lancement d'une OPA sur Zodiac avant la fusion vise spécifiquement à priver les actionnaires de Safran de tout droit de regard sur l'opération. En effet, les dirigeants de Safran ne sont pas sans ignorer que leurs actionnaires ne seront pas en mesure de s'opposer à la fusion après l'OPA, dans la mesure où le coût d'un maintien de Zodiac sur la cote, après son passage sous le contrôle de Safran, serait prohibitif. Les dirigeants de Safran forcent ainsi le consentement de leurs actionnaires.

RegroupementPPLocal considère que ces deux caractéristiques de l'opération ne sont pas justifiées. Le rapprochement des deux entreprises aurait parfaitement pu être structuré de manière à mieux respecter les droits des actionnaires minoritaires, augmenter les chances de succès de l'offre publique et réduire son prix.

Ainsi, en offrant aux actionnaires de Zodiac l'opportunité de recevoir un paiement en numéraire (via une OPA) ou en actions Safran (via une OPE), les dirigeants de Safran auraient largement amélioré l'attractivité de l'offre et ses chances de succès tout en réduisant la prime offerte. Cette voie aurait également permis aux actionnaires de Safran d'approuver ou de rejeter l'opération sans y être contraint par le fait accompli. En effet, le droit français prévoit l'obligation de consulter les actionnaires avant la fin de la période d'offre en cas d'OPE.

L'association demande donc à la direction de Safran de justifier son choix de structure au regard du préjudice qu'il fait subir à ses actionnaires minoritaires.

II. Un prix trop élevé

RegroupementPPLocal comme une partie des analystes estime que le prix de Zodiac est largement surévalué par rapport à sa situation financière. L'association prend par ailleurs note de l'avertissement sur résultats émis par Zodiac le 14 mars qui conforte son analyse de la situation.

III. Des opérations contestables

RegroupementPPLocal relève enfin que la direction de Zodiac a permis à ses actionnaires de voter le versement d'un dividende payé en actions le 19 janvier dernier, soit le jour même de l'annonce de l'opération de rapprochement. Dans ces conditions, les dirigeants actionnaires de Zodiac ont pu exercer leur droit à percevoir leur dividende en actions Zodiac au prix de 20 euros par action, soit un prix très inférieur à celui de 29,50 euros offert par Safran.